

## **DECLARATION LIMINAIRE *FO CMA*** **CPN 52 du 15/12/2022**

---

Monsieur le Président de la CPN 52,  
Mesdames et Messieurs les Présidents du Collège employeur,

Lors de la dernière Assemblée générale de CMA France, il a été adopté le principe d'une création d'un fonds de solidarité pour venir « au secours » des CMA déficitaires.

Notre organisation syndicale a appris qu'au lieu d'une baisse de 15 millions d'euros de Taxe pour Frais de CMA en 2023, elle ne serait que de 7 millions d'euros ; annonce faite par la Première Ministre Elisabeth BORNE, la semaine dernière.

A ce jour, il est cependant, à déplorer que le réseau des CMA reste toujours exclu dispositif du bouclier tarifaire énergétique.

Notre organisation syndicale demande à ce que le réseau des CMA puisse immédiatement en bénéficier et agira auprès des autorités compétentes pour ce faire.

S'ajoutant à la fermeture programmée des centres de formalités au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la fermeture potentielle d'antennes locales et la suppression de CDD dues à ces contraintes budgétaires confortent, plus que jamais, la motivation de notre organisation syndicale à revendiquer la préservation d'un service public de proximité. Supprimer le contact physique pour les artisans dans les CMA constitue une grave erreur.

Malgré ce contexte difficile, notre organisation syndicale espère que la Négociation Annuelle Obligatoire se déroulera dans un climat serein et que les travaux sur les rémunérations pourront se poursuivre très prochainement afin d'aboutir, comme promis par le Collège employeur pour le 2<sup>e</sup> semestre 2022, à une refonte des grilles indiciaires, indemnités de résidence (...) qui préservent l'intérêt des agents et permettent au réseau CMA de retrouver une attractivité sociale en diminuant les écarts salariaux avec le marché général du travail :

- 13 % pour les ETAM et – 20 % pour les cadres selon l'audit effectué par le Cabinet Arthur HUNT.

De manière générale, au regard de ces mesures de restrictions budgétaires annoncées et de la menace directe qu'elles auraient sur nos emplois, nous demandons à ce que celles-ci soient abandonnées et ce, pour garantir l'exercice d'un service public de proximité de qualité reconnu par les artisans.